

Le Bonnet Rouge

DIRECTION & PUBLICITÉ
14, rue Drouot (Paris 9°)
Téléph. : CENTRAL 69-70

Quotidien Républicain du soir
5 centimes — PARIS ET DÉPARTEMENTS — 5 centimes

RÉDACTION & ADMINISTRATION
142, rue Montmartre (Paris 2°)
Téléph. : CENTRAL 80-82

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.
Les abonnements pour 6 mois sont reçus

DIRECTEUR :

Miguel ALMEREYDA

Pour la Publicité s'adresser à la Direction
14, rue Drouot, Paris (9°)

A Monsieur Gustave Téry

« Je ne publie pas la prose des espions. »
C'est l'affirmation dont M. Gustave Téry fait suivre, ce matin, le titre de son journal.
M. Téry nous avait déjà appris que son journal ne se vendait qu'un sou — ce qui constitue, on l'avouera, une originalité sans précédent — ; qu'il n'était pas un journal d'académiciens — il paraît que tous les autres journaux sont des feuilles d'académiciens ! — ; qu'il n'avait pas de représentant à la Censure — le public n'ignore pas que ce sont les directeurs de journaux, l'œuvre exceptée, qui composent la cour d'Anastasio — ; qu'il n'était pas un journal de députés — ce qui est l'absolue vérité, l'œuvre n'étant pas un journal de députés, mais le journal d'UN député, M. Hennessy.

Tant que M. Téry s'est livré à ces petites niaiseries, on a souri.
Mais ce matin M. Téry passe la mesure.
« L'œuvre ne publie pas la prose des espions. »
Qu'est-ce à dire ?
Il y a donc des journaux français qui hospitalisent la prose des espions ?
Qui ? C'est en connaissance de cause, après réflexion, que M. Téry lance une pareille accusation ?
Alors qu'il nomme les indignes !
L'accusation de M. Téry, — publiée après visa de la Censure — atteint toute la presse comme un soufflet.
Encasse qui veut.
Le Bonnet Rouge n'encassera pas.
M. Téry, nous vous sommions de désigner nommément la ou les feuilles françaises qui publient la prose des espions.

Miguel ALMEREYDA

Le Tsar ordonne l'amnistie pour tous les condamnés politiques

Londres, 16 septembre. — De Rome au Morning Post :
« On annonce que le Tsar a ordonné une amnistie générale pour les prisonniers politiques, dont le nombre s'élève à environ cent mille. »

Le Travail Parlementaire

LA LEVÉE DE L'ÉTAT DE SIÈGE ET LA CENSURE
La commission de législation civile et criminelle a entendu M. Viviani président du Conseil, sur la proposition tendant à lever l'état de siège dans la zone de l'intérieur.

Comment la Maison Biard exploite les misères de la guerre

Des gérantes à 50 francs par mois ! PAS DE REPOS !

Nous avons établi que la loi sur le repos hebdomadaire était inconnue dans les établissements Biard.
Nous avons démontré qu'en raison de cette violation scandaleuse d'une loi d'équité et de justice, les femmes de mobilisés employées dans les bars n'ont pas joui, pendant plusieurs mois, d'une seule journée de repos.
Le Recueil confidentiel des ordres de services, remis par M. Biard à ses gérantes, contient la preuve formelle de cette double affirmation.
En temps normal, déjà, le repos hebdomadaire n'était pas appliqué. Écoutez cet avis caractéristique contenu dans le fameux Recueil :
« L'abus fait dans les jours de sortie nous oblige à vous rappeler que le mari doit sortir une semaine, le jour fixé, et la gérante le même jour, l'autre semaine ; ceci, à seule fin de ne pas avoir chacun une sortie toutes les semaines.
Tous les demandes de sortie supplémentaire devra être autorisée par le directeur seulement. »
La guerre a éclaté. Les gérantes sont parties sur le front accomplir leur devoir de patriotes et de Françaises.
Et leurs femmes, restées seules dans l'établissement, obligées d'effectuer, par conséquent, une besogne deux fois plus fatigante, se sont vues refuser, en récompense sans doute de leur dévouement à la maison Biard, les quelques heures de repos qu'elles avaient, certes, bien gagnées !

SALAIRES DE FAMINE
On nous dira :
Les faits que vous avez cités sont exacts, mais les salaires sont certainement en proportion avec le travail accompli.
Les salaires ?
Le fait méconnaître l'avance et la supériorité de M. Biard pour supposer qu'il a accordé à ses employées des rétributions suffisantes à compenser le surcroît de besogne qui leur était imposé.
Au début de la guerre, toutes les administrations vraiment françaises, toutes les maisons réellement patriotes ont considéré

LES SERVITEURS DE L'ÉTRANGER Des « Révélations » de Daudet

Ce que, d'après « L'Avant-Guerre », M. Baumann devait faire à Corbeil

Les Français, assure le journal des néo-royalistes, ont été avertis, trois ans à l'avance, par Léon Daudet, de ce qui devait se passer en France à la mobilisation.
Léon Daudet avait, en effet, joué au prophète. Il avait lu l'avenir non point dans le marc de café, mais dans l'Annuaire des Sociétés par actions. Cet avenir il le dévoila dans cent articles et dans un volume : L'Avant-Guerre.

Les juifs et les Allemands installés en France grâce à la bienveillance de la Sûreté générale et à la faiblesse du gouvernement républicain, avaient préparé des coups terribles qu'ils devaient exécuter aussitôt que paraîtrait sur les murs de nos mairies l'ordre de mobilisation générale.

Ces coups, Daudet les signala. Mais le gouvernement n'écoula point le scyphante nationaliste. Il ne voulut ni payer ses dénonciations, ni en tenir compte. Et Daudet, dès lors, attendit que les événements vinssent lui donner raison.

L'ordre de mobilisation a été placé sur les murs. La guerre a éclaté, brusque et féroce. Le jour a plus d'un an qu'elle se poursuit, avec une sauvagerie qui dépasse ce que les pires brutes espèrent. Et rien de ce qu'annonçait Daudet ne s'est produit.

Rien, le jour de la mobilisation ! Rien, depuis un an que l'on se bat. Vous avez oublié, n'est-ce pas, que Léon Daudet nous promettait :

« L'un des hommes sur lesquels la passion de Léon Daudet s'acharna le plus haineusement, c'est l'administrateur des Grands Moulins de Corbeil, M. Lucien Baumann. M. Baumann est Alsacien. Léon Daudet en avait fait un Allemand. Il le représenta, dans cent articles, et dans vingt-cinq pages de L'Avant-Guerre, comme un espion. M. Baumann n'aurait pendant trente ans consacré son temps et ses peines aux Moulins de Corbeil que dans le dessein de pouvoir, le jour de la mobilisation, saboter ou détruire ces moulins, et affamer ainsi Paris que Corbeil fournit de blés et de farines. »

« Le jour où la guerre étant déclarée, les Grands Moulins passeraient instantané-

LES SERVITEURS DE L'ÉTRANGER Des « Révélations » de Daudet

Ce que, d'après « L'Avant-Guerre », M. Baumann devait faire à Corbeil

ment aux mains de l'autorité militaire allemande, — les collaborateurs de M. Lucien Baumann ayant aussitôt revêtu leurs uniformes — ou bien, paralytisés, cessaient de mourir... »

Écoutez encore Léon Daudet prophétiser :
« Ainsi donc, dès la première heure de la mobilisation, habillé d'un uniforme militaire, français à droite, allemand à gauche, un casque à pointe négligemment fiché sur son képi de soldat de deuxième classe, M. Landwehr-Réserve Lucien Baumann aurait toute facilité de saboter, d'une main solide, « zum befehl », la première minoterie de France, de façon à affamer Paris. »

Et ceci :
« Il n'est pas douteux qu'en temps de guerre, ses services (de Corbeil) seraient réquisitionnés par l'autorité militaire. Telle est sans doute l'intention du gouvernement. C'est alors que risque d'intervenir le sabotage patriotique allemand, dès que sera apposé sur les murs le décret de mobilisation. L'envahissement allemand en temps de paix permet ce sabotage systématique en temps de guerre, facilité la destruction des magasins d'approvisionnement et des travaux d'art... »

« Je suppose qu'à l'instant où l'autorité militaire française réquisitionnera les Grands Moulins de Corbeil, ceux-ci exploseront pour une cause inconnue, — à la façon d'un simple cuirassé de Toulon — où, par une intervention également inconnue, se trouvera détriqués et incapables de mouvoir avant deux ou trois mois... »

Voilà ce qu'annonçait Daudet. Voilà les desseins qu'il attribuait à M. Lucien Baumann.
« La mobilisation a été décrétée. La guerre se poursuit. Rien de ce qui fut annoncé par Léon Daudet ne s'est produit et pourtant M. Lucien Baumann n'a pas un instant abandonné la direction des Grands Moulins de Corbeil. »

Voilà le sérieux de L'Avant-Guerre.

LES SERVITEURS DE L'ÉTRANGER Des « Révélations » de Daudet

Ce que, d'après « L'Avant-Guerre », M. Baumann devait faire à Corbeil

« Le jour où la guerre étant déclarée, les Grands Moulins passeraient instantané-

ment aux mains de l'autorité militaire allemande, — les collaborateurs de M. Lucien Baumann ayant aussitôt revêtu leurs uniformes — ou bien, paralytisés, cessaient de mourir... »

Écoutez encore Léon Daudet prophétiser :
« Ainsi donc, dès la première heure de la mobilisation, habillé d'un uniforme militaire, français à droite, allemand à gauche, un casque à pointe négligemment fiché sur son képi de soldat de deuxième classe, M. Landwehr-Réserve Lucien Baumann aurait toute facilité de saboter, d'une main solide, « zum befehl », la première minoterie de France, de façon à affamer Paris. »

Et ceci :
« Il n'est pas douteux qu'en temps de guerre, ses services (de Corbeil) seraient réquisitionnés par l'autorité militaire. Telle est sans doute l'intention du gouvernement. C'est alors que risque d'intervenir le sabotage patriotique allemand, dès que sera apposé sur les murs le décret de mobilisation. L'envahissement allemand en temps de paix permet ce sabotage systématique en temps de guerre, facilité la destruction des magasins d'approvisionnement et des travaux d'art... »

« Je suppose qu'à l'instant où l'autorité militaire française réquisitionnera les Grands Moulins de Corbeil, ceux-ci exploseront pour une cause inconnue, — à la façon d'un simple cuirassé de Toulon — où, par une intervention également inconnue, se trouvera détriqués et incapables de mouvoir avant deux ou trois mois... »

Voilà ce qu'annonçait Daudet. Voilà les desseins qu'il attribuait à M. Lucien Baumann.
« La mobilisation a été décrétée. La guerre se poursuit. Rien de ce qui fut annoncé par Léon Daudet ne s'est produit et pourtant M. Lucien Baumann n'a pas un instant abandonné la direction des Grands Moulins de Corbeil. »

Voilà le sérieux de L'Avant-Guerre.

Une explosion à l'usine de Pyrotechnie du Pecq

Ce matin, une détonation énorme jeta l'émotion dans toute la région ouest de la banlieue de Paris.
On l'entendit dans un rayon énorme et l'on crut que c'étaient les foras de cette région qui accueillait par des feux d'artillerie un raid de Tauben ou de Zeppelins.
Renseignements pris, c'était tout autre chose.
Une explosion venait d'avoir lieu à l'usine de Pyrotechnie du Pecq.
C'était la seconde en peu de temps.

NOTRE ENQUÊTE
Un de nos collaborateurs envoyés immédiatement sur les lieux nous donne les renseignements suivants.
L'explosion n'est pas si grave qu'on le pense à la première heure.
Elle se produisit exactement à 7 heures.

Une partie de l'usine cependant est entièrement détruite.
Mais on ne compte pas d'accidents de personnes ; deux ou trois sentinelles seulement furent atteintes légèrement par les débris. L'une d'elles est blessée à la main.

Un Télégramme du général Joffre
Au télégramme adressé au Généralissime par M. Georges Cornet, président du Grand Orient de France, le général Joffre a répondu ainsi :
Monsieur le Président,
Je vous remercie des sentiments confiants et patriotiques que vous voulez bien m'exprimer dans le télégramme envoyé au nom des franc-maçons du Grand-Orient qui ont écrit le « puerilisme ». Ils pourront se dire aussi atteints de « sénilité ». Nul ne refusera de les croire. Vive le Roi ! Quarante-cinq !

Bourse de Paris
Séance des plus calmes, sans affaires, sans fluctuations de cours. La rente à 67,25 conserve son niveau précédent, ayant détaché son coupon trimestriel d'intérêts de 75 centimes. Très peu de valeurs industrielles sont cotées. Les mines d'or et de diamants sont fermes.
Fonds d'États. — Français 3 0/0 Perpétuel, 67,25 ex-coupon ; 3 1/2 0/0, 91,25 ; — Russe 3 0/0 1891, 60,40 ; 5 0/0 1906, 85,05 ;

LA-BAS Au Long des Routes

Cette fois, c'est le départ.
On en avait souvent rêvé, quand l'hiver venait de finir, ajoutant aux suppléments de tous ces carreaux glacés. On l'avait encore souhaité, quand Floréal avait semé, comme des promesses, ses bouquets enchanteurs.
Il y avait si longtemps qu'on était là ! Les jours avaient fait des semaines ; les semaines, des mois ; les mois, presque une année — et c'étaient toujours les mêmes croassées de terre, le même ciel, le même horizon en face, la ligne grise où se tapit l'insaisissable ennemi.

Et maintenant, l'on s'en va. Le miracle si longtemps désiré s'accomplit. La dernière relève est faite. Des amis — sinon des compatriotes — ont remplacé jusqu'aux derniers des nôtres. On s'en va...
L'an passé
Première halte, dans la grande rue d'un village où les obus n'ont fait que peu de dégâts. Une brave femme qui vient d'apporter des fleurs et des potées vertes, raconte des choses du passé...
— Sur, mon bon monsieur, qu'on est plus fier cette année que l'autre. Pensez donc : ils étaient ici !
« Un beau jour on en a vu arriver comme ça une douzaine. Tous, on s'est sauvés, jusqu'au bourg. Mais monsieur le Maire s'est moqué de nous. Il nous a dit : « Vous êtes fous ; c'est pas des Boches, c'est des Anglais. » Alors, on est restés. Ils étaient partis !
La nuit, on a vu encore des Français. Vous pensez bien, on leur a donné tout ce qu'on avait. Moi, j'avais tiré mes derniers lapins ; mais le capitaine voulait pas que ses hommes les mangent, de peur qu'ils ne fassent trop de bruit, en dinant. A la fin, il s'est décidé, il leur a dit : « Vous mangez quatre par quatre, et en silence. » Pensez si c'était triste !
« La nuit était venue. Tout à coup, voilà qu'on frappe à la porte et une grosse voix crie : « A-t-il des Français ici ? » Tout le monde croyait que c'étaient les autres.

« Déhors, le bruit continuait. Alors, le capitaine demanda à l'autre qui il était. Vous comprenez si on fut étonné : c'était un soldat de son régiment qui venait leur dire à tous de détalier vite, que les Allemands arrivaient.
« Alors, ils sont partis, et nous sommes restés seuls. On a éteint toutes les lumières et l'on s'est barricadé.
« Le lendemain, quand on a risqué un oeil il y avait de ces maudits boches tout partout...
La bonne vieille fait une pose, puis reprend subitement attendra :
« Et voilà que vous repartez, tertout, comme c'était, nuit-à, et que vous nous laissez seuls...
— Mais non grand'mère, interromp qu'on n'en entendra malgré soi. »

Marche de nuit
La colonne se traîne péniblement dans la nuit. Depuis que s'est éteint le reflet de la dernière fusée, plus une lumière n'est apparue. On se heurte aux ténèbres, comme à un mur obstinément jeté en travers de la route.
Le danger s'éloigne, il est maintenant possible de parler, de chatter même. Mais les mémoires ne veulent plus se souvenir de rien. Un chant parlant se traîne, comme une longue plainte :
« Les godillots sont lourds dans l'ac
Les godillots sont lourds... »
— Halle !
L'ordre, brusquement jeté, secoue la torpeur.
Et voilà qu'un étrange spectacle s'offre aux yeux des fantassins émerveillés. Au détour de la route, voici la voiture du général. Les phares sont allumés, et dans le fond, une petite église se détache nettement comme sur un écran de cinéma.
Au pied de l'église, c'est un défilé ininterrompu. Toute la division se rencontre là. Des fantassins passent, au pas cadencé, droits et alertes malgré la fatigue. Puis voici les mirifiques trinités par des mulets dont les ombres dantesques atteignent jusqu'au faite de la maison de Dieu. Des cavaliers, parés comme aux journées de Longchamps, passent au pas, en bon ordre. Et ce sont encore des canons, des ambulances, des voitures du génie, des convois de toutes espèces.
C'est le tour du régiment. Crâne, alerte, le défilé, tous les hommes sautant d'un même regard confiant le grand chef qui les a conduits à la bataille.
Et puis, c'est la rentrée dans la nuit. Encore la route, et les ténèbres, et la fatigue ! Et la complainte recommence, obsédante :
« Les godillots sont lourds dans l'ac
Les godillots sont lourds... »

L'aurore
Des feux ont grandi à l'Orient. D'abord lentement, puis se décidant à franchir d'un grand pas ce qui restait de nuit, le jour est venu. Une fois auréole touchée de sa baguette ces hommes exténués ? Au premier

Le Mont-de-Piété La Clientèle Misère

La loi du 25 juillet 1894 a autorisé le Mont-de-Piété à faire des avances de 500 francs, au maximum, sur valeurs mobilières au porteur.
Aujourd'hui, nous apprenons par la presse qu'un projet de loi doit être prochainement déposé sur le bureau de la Chambre des députés, pour autoriser le Mont-de-Piété à élever de 500 à 5.000 francs les prêts sur valeurs mobilières.
L'idée n'est pas nouvelle. Par suite des circonstances de la guerre, l'administration du Mont-de-Piété trouve le moment opportun de la reprendre, en faisant valoir que, par suite d'avances plus importantes qu'elle pourrait faire sur valeurs mobilières, à des petits commerçants gênés, elle aiderait à la reprise de leurs affaires.

C'est un prétexte et non une raison : D'abord, parce que les petits commerçants, préférant placer leur argent disponible en marchandises, pour donner plus d'extension à leur commerce, ont peu ou point de valeurs mobilières. Ensuite, parce que ceux des commerçants qui possèdent des valeurs mobilières importantes n'ont pas besoin de s'adresser au Mont-de-Piété pour ce genre d'opération. Ils connaissent tous le chemin des banques où ils savent que, par suite du dépôt de leurs titres, ils peuvent se faire ouvrir un compte de crédit, ou bien encore se faire consentir une avance à des taux moins onéreux que ceux perçus par le Mont-de-Piété.

La véritable raison, celle que le Mont-de-Piété ne donne pas, pour se voir autorisé à élever de 500 à 5.000 francs le taux de ses avances sur valeurs mobilières, c'est qu'il veut étendre son champ d'opérations, s'ériger en maison de prêts sur gages, en maison de banque, faire de grosses affaires, en un mot, réaliser de gros bénéfices pour régler son budget de dépenses qui va chaque jour en augmentant.

L'administration du Mont-de-Piété n'a en vue que la clientèle riche, momentanément gênée, aussi bien pour les prêts sur titres que pour les gages qui lui sont portés en nantissement.
La clientèle la plus recherchée est celle dite « des demi-mondaines », du bourgeois qui possède des bijoux magnifiques d'un très grand prix.
Quant à la clientèle dite « de misère », la plus intéressante pour nous (mais pas pour le Mont-de-Piété, parce qu'elle lui

Le Mont-de-Piété La Clientèle Misère

est onéreuse), elle est dédaignée et tout est mis en œuvre pour l'évincer.
Qu'on ne nous taxe pas d'esprit tendancieux ! Sait-on que de cette catégorie d'emprunteurs dits « de misère », un nombre considérable de gages se voient refuser l'accès des magasins du Mont-de-Piété ?

Nous voulons parler de ceux dont le gage est jugé insuffisant par le commissaire-priseur responsable, pour obtenir une avance de trois francs (minimum des prêts).
Nous n'exagérons pas en disant qu'annuellement trois cent mille de ces engagements sont refusés systématiquement par notre très charitable administration du Mont-de-Piété : trois cent mille malheureux, c'est-à-dire environ mille par jour qui n'ont pu obtenir trois francs de leur gage, de quoi acheter du pain pour eux et leur famille.

En Angleterre, au Canada, aux Etats-Unis, les Monts-de-Piété font des prêts inférieurs à trois francs.
Sachant combien ses visées sont plus hautes, que seules les grosses opérations l'intéressent, nous ne pouvons songer à demander à l'administration du Mont-de-Piété de suivre cet exemple.

Mais ne pourrait-elle pas, tout au moins, par humanité, même au risque d'en subir un léger préjudice, forcer un peu la valeur du gage jugé insuffisant, pour arriver au minimum de 3 francs ?
Pour obtenir ce résultat, il serait nécessaire de dégager la responsabilité des commissaires-priseurs sur tous les prêts de trois francs et, par répercussion, supprimer leurs droits de prise sur ces mêmes prêts.

Alphonse LEVY.
Sous notre Bonnet
CITATIONS
Déjà nos confrères de la Lanterne, l'excellent journal républicain dans lequel M. Félix Hautfort maintient et renouvelle la pure tradition de l'anticléricalisme français, avaient pris Charles Maurras ou l'un des siens en flagrant délit de faux. Citant une phrase de la Lanterne, l'Action française avait arrangé d'abord à son goût. Cet art du faux, l'Action française ne le réserve pas à ses citations ; elle en fait d'utiles applications à l'analyse.
Le Bonnet Rouge écrivait lundi soir :
« Mais laissons ces orléanistes s'expliquer entre eux, jusqu'au jour où ces « explications » seront si bruyantes qu'on les entendra malgré soi. »
Voilà ce qu'il devient dans l'Action française ce propos :
« Tout de même, le Torchon, qui tient à être terrible, promet de nous faire encore à plus peur, ce qui arrivera le jour où ses « explications » seront si bruyantes, dit-il, qu'on les entendra malgré soi. »

Chimère bulgare

M. Radoslavoff, président du conseil des ministres de Bulgarie, se trouve à Paris... M. Radoslavoff, président du conseil des ministres de Bulgarie, se trouve à Paris...

Renseignements officiels

LES INSOUMIS DE LA CLASSE 19... Le ministre de la guerre vient de rendre l'arrêté suivant : Des ordres de route seront notifiés d'urgence aux jeunes soldats de la classe 1916 qui n'ont pas été touchés par leur ordre d'appel.

Nouvelles des Fronts

Ce que disent les communiqués officiels des Etats-majors alliés

Depuis quelques jours, nos communiqués nous racontent un acharnement tout particulier des forces allemandes en Champagne occidentale dans le secteur sud-est de Berry-au-Bac.

L'OFFENSIVE ALLEMANDE EN CHAMPAGNE

En définitive, la ligne de jonction hydrographique qui relie l'Aisne à la Marne décrit entre Berry-au-Bac et la Neuville un arc qui ne mesure pas moins de quatre kilomètres de développement.

Communiqué anglais

Quartier général britannique en France, 15 septembre. — Le maréchal Foch fait savoir : Depuis mon dernier communiqué du 9 septembre, il n'y a pas eu de changement dans la situation sur notre front.

Communiqué russe

Petrograd, 15 septembre. — Communiqué du grand état-major : Au nord-ouest de Dwinsk, l'ennemi a développé un feu violent d'artillerie dans la région de la route d'Iliouka à Elovka.

TOUS LES SPORTS

Pour l'aviateur Gilbert... Hier soir au Concert Marjot avait lieu un soir de sursis pour son obsèques... La mort... la mort... gloire suprême du génie humain !

En passant...

A la barrière, pour monter en tramway, les gens se précipitent, lorsque une vieille dame, aux bons yeux tendres, s'écrie : — Faites attention, il y a un blessé !

LES ZEPPELINS SURVOLENT TOUJOURS LES ILES HOLLANDAISES

Amsterdam, 16 septembre. — D'après un télégramme de Nes (île Ameland), retardé dans sa transmission, un zéppelin y a été aperçu avant-hier soir, volant vers l'ouest.

Chanson du Jour

A La Brière

Ar : AU BOIS D'BOULOGNE. C'est un coin riant et fleuri dans la plaine, pas loin d'ici, entre Bourdeuilles, les bois d'Chépey et la Louvrière.

LA LOI DALBIEZ ET LES FONCTIONNAIRES

En exécution de l'article 1er de la loi du 17 août 1915 dite loi Dalbiez, les hommes qui, en vertu de l'article 42 de la loi du 21 mars 1905, modifiée par la loi du 7 août 1913, sur les retraites de l'armée, sont mis à la disposition

LES PLANCHES

Avant la guerre, il fit de la littérature et l'écrivain, entre autres le livre du jongleur de Notre-Dame. Aujourd'hui, il est censeur, un librettiste dévoué et inspiré et les censeurs malchanceux qui souffrent de ses exigences l'ont plaisamment surnommé : « Le Jongleur de nos programmes ».

LES ZEPPELINS SURVOLENT TOUJOURS LES ILES HOLLANDAISES

Amsterdam, 16 septembre. — D'après un télégramme de Nes (île Ameland), retardé dans sa transmission, un zéppelin y a été aperçu avant-hier soir, volant vers l'ouest.

Chanson du Jour

A La Brière

Ar : AU BOIS D'BOULOGNE. C'est un coin riant et fleuri dans la plaine, pas loin d'ici, entre Bourdeuilles, les bois d'Chépey et la Louvrière.

LA LOI DALBIEZ ET LES FONCTIONNAIRES

En exécution de l'article 1er de la loi du 17 août 1915 dite loi Dalbiez, les hommes qui, en vertu de l'article 42 de la loi du 21 mars 1905, modifiée par la loi du 7 août 1913, sur les retraites de l'armée, sont mis à la disposition

LES PLANCHES

Avant la guerre, il fit de la littérature et l'écrivain, entre autres le livre du jongleur de Notre-Dame. Aujourd'hui, il est censeur, un librettiste dévoué et inspiré et les censeurs malchanceux qui souffrent de ses exigences l'ont plaisamment surnommé : « Le Jongleur de nos programmes ».

LES ZEPPELINS SURVOLENT TOUJOURS LES ILES HOLLANDAISES

Amsterdam, 16 septembre. — D'après un télégramme de Nes (île Ameland), retardé dans sa transmission, un zéppelin y a été aperçu avant-hier soir, volant vers l'ouest.

Chanson du Jour

A La Brière

Ar : AU BOIS D'BOULOGNE. C'est un coin riant et fleuri dans la plaine, pas loin d'ici, entre Bourdeuilles, les bois d'Chépey et la Louvrière.

LA LOI DALBIEZ ET LES FONCTIONNAIRES

En exécution de l'article 1er de la loi du 17 août 1915 dite loi Dalbiez, les hommes qui, en vertu de l'article 42 de la loi du 21 mars 1905, modifiée par la loi du 7 août 1913, sur les retraites de l'armée, sont mis à la disposition

LES PLANCHES

Avant la guerre, il fit de la littérature et l'écrivain, entre autres le livre du jongleur de Notre-Dame. Aujourd'hui, il est censeur, un librettiste dévoué et inspiré et les censeurs malchanceux qui souffrent de ses exigences l'ont plaisamment surnommé : « Le Jongleur de nos programmes ».

LES ZEPPELINS SURVOLENT TOUJOURS LES ILES HOLLANDAISES

Amsterdam, 16 septembre. — D'après un télégramme de Nes (île Ameland), retardé dans sa transmission, un zéppelin y a été aperçu avant-hier soir, volant vers l'ouest.

Chanson du Jour

A La Brière

Ar : AU BOIS D'BOULOGNE. C'est un coin riant et fleuri dans la plaine, pas loin d'ici, entre Bourdeuilles, les bois d'Chépey et la Louvrière.

LA LOI DALBIEZ ET LES FONCTIONNAIRES

En exécution de l'article 1er de la loi du 17 août 1915 dite loi Dalbiez, les hommes qui, en vertu de l'article 42 de la loi du 21 mars 1905, modifiée par la loi du 7 août 1913, sur les retraites de l'armée, sont mis à la disposition

LES PLANCHES

Avant la guerre, il fit de la littérature et l'écrivain, entre autres le livre du jongleur de Notre-Dame. Aujourd'hui, il est censeur, un librettiste dévoué et inspiré et les censeurs malchanceux qui souffrent de ses exigences l'ont plaisamment surnommé : « Le Jongleur de nos programmes ».

LES ZEPPELINS SURVOLENT TOUJOURS LES ILES HOLLANDAISES

Amsterdam, 16 septembre. — D'après un télégramme de Nes (île Ameland), retardé dans sa transmission, un zéppelin y a été aperçu avant-hier soir, volant vers l'ouest.

Chanson du Jour

A La Brière

Ar : AU BOIS D'BOULOGNE. C'est un coin riant et fleuri dans la plaine, pas loin d'ici, entre Bourdeuilles, les bois d'Chépey et la Louvrière.

LA LOI DALBIEZ ET LES FONCTIONNAIRES

En exécution de l'article 1er de la loi du 17 août 1915 dite loi Dalbiez, les hommes qui, en vertu de l'article 42 de la loi du 21 mars 1905, modifiée par la loi du 7 août 1913, sur les retraites de l'armée, sont mis à la disposition

LES PLANCHES

Avant la guerre, il fit de la littérature et l'écrivain, entre autres le livre du jongleur de Notre-Dame. Aujourd'hui, il est censeur, un librettiste dévoué et inspiré et les censeurs malchanceux qui souffrent de ses exigences l'ont plaisamment surnommé : « Le Jongleur de nos programmes ».

LES ZEPPELINS SURVOLENT TOUJOURS LES ILES HOLLANDAISES

Amsterdam, 16 septembre. — D'après un télégramme de Nes (île Ameland), retardé dans sa transmission, un zéppelin y a été aperçu avant-hier soir, volant vers l'ouest.

Chanson du Jour

A La Brière

Ar : AU BOIS D'BOULOGNE. C'est un coin riant et fleuri dans la plaine, pas loin d'ici, entre Bourdeuilles, les bois d'Chépey et la Louvrière.

LA LOI DALBIEZ ET LES FONCTIONNAIRES

En exécution de l'article 1er de la loi du 17 août 1915 dite loi Dalbiez, les hommes qui, en vertu de l'article 42 de la loi du 21 mars 1905, modifiée par la loi du 7 août 1913, sur les retraites de l'armée, sont mis à la disposition

LES PLANCHES

Avant la guerre, il fit de la littérature et l'écrivain, entre autres le livre du jongleur de Notre-Dame. Aujourd'hui, il est censeur, un librettiste dévoué et inspiré et les censeurs malchanceux qui souffrent de ses exigences l'ont plaisamment surnommé : « Le Jongleur de nos programmes ».

MARTINI VERMOUTH DE TURIN. La Martini.

PETITES ANNONCES. Les offres et demandes d'emploi sont publiées gratuitement et tous les jours.

OFFRES D'EMPLOI. DEMANDES D'EMPLOI. M. L. B. demande un poste de secrétaire.

POSTE RESTANTE. M. André Lichtenberger, officier de la Légion d'honneur, soldat de deuxième classe.

LE BONNET ROUGE est composé par une équipe d'ouvriers syndiqués. Le Gérant : Léon Bayle.